



# Ezanville infos

## Projet de rénovation de la zone Atlas, enfin !



Le groupe RAPP, propriétaire d'une bonne partie de la zone commerciale d'Ezanville et en particulier de l'enseigne Atlas, a confié à un promoteur commercial la mission d'en étudier la rénovation et l'agrandissement. Le développement économique étant une compétence de la Communauté de Communes de l'Ouest de la Plaine de France (CCOPF), celle-ci a reçu une première esquisse de ce que pourraient être ces aménagements et, en tout cas, la proposition d'extension de la zone commerciale. Cet agrandissement nécessaire à l'implantation de nouvelles enseignes, et en particulier à l'agrandissement du magasin Castorama, mord sur des surfaces agricoles, modérément sur Ezanville, et un peu plus sur Moisselles. Tout ceci est en discussion, cela passera par une révision simplifiée de notre Plan Local d'Urbanisme (PLU) à laquelle, bien entendu, les Ezanvillois seront réglementairement associés. Cette révision simplifiée devra, elle aussi, être compatible avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de la Plaine de France.

**Alain Bourgeois, Maire d'Ezanville.**

## L'agenda

7 avril 2011

### ➤ Réunion Vacances et Familles

Un point INFO VACANCES est proposé par le service Jeunesse et Familles et la C.A.F, le jeudi 7 avril 2011 de 13 h 30 à 20 h dans les locaux du service, rue Fleming. Ce temps est réservé aux familles Ezanvilloises souhaitant organiser leur départ en vacances pour l'été 2011. Pour celles qui sont bénéficiaires de l'aide vacances familles, il convient de se munir du document de la CAF reçu par courrier. Le but de cette journée est de :

- informer le public des dispositifs vacances.
- soutenir et aider les familles dans la concrétisation de leur projet vacances.
- permettre à des familles d'accéder à des vacances et d'anticiper le projet (départ, budget, organisation...)



**Samedi 7 mai 2011 à 20 h 30 et le dimanche 8 mai 2011 à 17 h**

### ➤ Concert Chants de la Renaissance



L'Ensemble Vocal EXAVOCEM et l'Ensemble Vocal SALAMAND, sous la direction musicale de Matthieu BOUTET, vous présentent un concert de Chants de la Renaissance « de Janequin à Poulenc » au Théâtre de l'Union Familiale (9 rue des Ecoles).  
 Tarif plein : 12 euros ou en pré-vente 10 euros. Tarif réduit 10 euros ou en pré-vente 8 euros (enfants, étudiants, chômeurs). Réservation auprès de Sylvie PERRET 01 34 64 86 16 ou syberjul@wanadoo.fr

## Des vacances d'hiver au top

Comme pour chaque période de vacances, les accueils de loisirs et le service municipal Jeunesse et Familles avaient concocté un vrai programme de détente, de loisirs mais aussi culturel. Jonglage, acrobaties, maquillage, les bouts de choux des accueils de loisirs maternelle ont eu droit à une journée au cirque. Après avoir appris tous les rouages du métier le matin, ils ont pu apprécier le spectacle l'après-midi. Chez les plus grands, le sport était au rendez-vous avec une sortie à la patinoire et une autre à la piscine. Les deux groupes ont clôturé leurs vacances par une petite fête déguisée.



Du côté du Service municipal Jeunesse, pas de répit non plus. Parc d'attraction, cinéma, piscine ou encore sport au complexe de la Prairie, les 6-11 ans ont pu se défouler mais aussi éveiller leur esprit de compétition et d'équipe. Les 12-16 ans se sont aussi défoulés au Laser Game puis ils ont eu la chance de découvrir le comédien Mathieu Madénian au théâtre du Point Virgule. Chaque groupe a aussi pu s'initier à la cuisine avec un atelier pizza pour les petits et crêpes pour les grands. Les animateurs sont maintenant prêts à recevoir les enfants pour les vacances de Pâques et le programme s'annonce chargé !



**À savoir :** désormais, les dossiers d'inscriptions pour les Accueils de Loisirs sont à renouveler chaque année. Vous pouvez dès maintenant télécharger un nouveau dossier sur [www.ezanville.fr](http://www.ezanville.fr)

## Les talents locaux à l'honneur

Exposition de peintures, dessins, sculptures ou encore photos, pendant 5 jours, le Complexe s'est transformé en véritable musée à l'occasion du Salon des Artistes organisé par Loisirs et Culture. Parmi les 38 artistes locaux présents, l'ESAT (Établissement et Service d'Aide par le Travail) d'Ezanville présentait 13 tableaux de grande qualité aux côtés de ceux de certains élèves de l'atelier peinture de Loisirs et Culture et même de sa présidente, Chantal Renard. Dans le cadre d'un partenariat avec l'UNESCO, des tableaux en provenance d'Afrique étaient aussi à découvrir.



## ➤ Flyers, attention aux arnaques !

Informations pratiques	
Mairie EZANVILLE 01 39 35 44 80	
<b>Assistance et travaux</b> Une équipe à votre service	<b>Administratif</b>
Ouverture de porte : 06 61 18 24 24	Commissariat : 01 34 38 37 37
Plombier : 01 43 32 98 42	129 029 : 0 810 010 333
Serrurier : 01 43 67 63 45	Taxis 67 : 01 47 39 47 39
Electricité : 01 43 32 98 42	<b>Urgence et Santé</b>
Vitrierie : 01 43 67 63 45	SAMU : 15
Chauffage : 01 43 32 98 42	POMPIERS : 18
SOS WC : 06 61 18 24 24	PROSE : 36 24
	SOS médecins : 06 61 18 24 24
	Servicemix - Urgences : 01 45 29 52 19
	Pharmacie 24/24h Paris : 01 43 18 24 24
	Pharmacie - Urgences : 01 43 37 51 00
	SOS dentiste : 01 40 05 48 48
	Centre Anti poison : 06 61 18 24 24
	Electricité d'urgence : 06 61 18 24 24

Nous recevons de plus en plus souvent des flyers / tracts publicitaires dans nos boîtes aux lettres. Ces publicités, qui sont uniquement à but commercial, vous proposent des services divers comme le nettoyage de toiture, la coupe d'arbres, le dépannage de chauffage, des travaux de plomberie, de serrurerie etc... Attention, ces entreprises ne sont pas locales et pratiquent des tarifs exorbitants. Afin d'attirer votre attention, certaines se permettent même de faire apparaître les coordonnées de la mairie, comme vous pouvez le constater, ou encore des pompiers etc... Sachez qu'aucune habilitation n'a été donnée par la mairie. Soyez vigilants et ne vous laissez pas abuser.

## CARNET

### Naissances

**Février**  
 Claire Lavaire, Sami Peinado, Lucas Bornet, Nathan Arbrun, Riyade Lahmer, Teeyah Dufag, Lucie Di Carlo-Damay,  
**Mars**  
 Imane Quadar, Norah Boufous, Maëlle Thomazon

### Décès

**Février**  
 Jeannine Müh, Wadislawa Toczek, Louis Chojnacki, Henriette Viderman

## BRÈVES

### Numéro d'urgence Transilien SNCF

Soucieux d'améliorer les services proposés à ses voyageurs, Transilien SNCF met en place un numéro d'urgence. En cas de besoin, ce numéro facilite l'intervention des services de secours dans les trains et RER Transilien SNCF du réseau Ile-de-France. Si vous êtes victime ou témoin d'un danger encouru par un voyageur ou d'un malaise à bord d'un train, composez le 3117.

### Devenez adjoint de sécurité



Vous êtes de nationalité française et de bonne moralité, âgé de plus de 18 ans et moins de 26 ans et vous avez une bonne acuité visuelle ? Vous pouvez vous porter candidat au

poste d'adjoint de sécurité (ADS). Au premier semestre 2011, l'État recrutera 3 000 ADS dont 145 pour le département du Val d'Oise. Les adjoints de sécurité (ADS) assistent les policiers dans leurs missions de prévention et de répression de la délinquance, de surveillance générale et d'assistance aux victimes. Dotés d'un uniforme, ils accueillent et informent le public dans les commissariats, font des patrouilles dans les quartiers, et contribuent au développement de la sécurité.

Aucune condition de diplôme n'est requise. Plus d'information sur [www.blog.police-recrutement.com](http://www.blog.police-recrutement.com) ou 0 800 22 0800 (appel gratuit depuis un poste fixe).

### Le Service Public plus accessible

Papiers ? Droit du travail ? Logement ? Le 39 39 Allô Service Public est LE numéro unique pour toutes les demandes de renseignements administratifs. Le 3939 a adapté ses horaires pour être plus disponible. Les plages horaires ont été élargies de 8 h à 20 h en semaine et de 8 h 30 à 18 h le samedi. Le coût de l'appel a aussi été diminué. Vous pouvez aussi retrouver toutes ces informations ainsi que des démarches à effectuer en ligne (déclaration de perte de carte d'identité ou de passeport) sur [mon.service-public.fr](http://mon.service-public.fr).

### Logements sociaux

Avec 20.62 % de logements sociaux sur la commune, Ezanville est en totale conformité avec la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains (S.R.U). Les derniers exemplaires de logements sociaux exigés par le Maire viennent d'être livrés dans le quartier des Ouches.

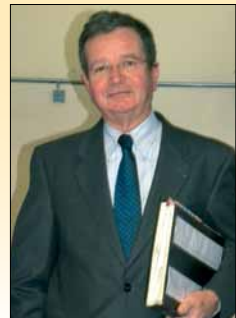


JEUNESSE

ASSOS

à SAVOIR

Ezanville Infos - mensuel d'informations municipales. Hôtel de Ville : 01 39 35 44 80  
 Directeur de la publication : Alain Bourgeois - Rédaction : Eve Pavési  
 Conception/Réalisation : Agence RDVA - 01 34 12 99 00 -  
 Impression : STIP - 01 39 91 91 73 - Dépôt légal : 2<sup>e</sup> trimestre 2011



Ezanvillois, Ezanvilloises,  
Chers amis,

La commune d'Ezanville, comme beaucoup d'autres municipalités, se trouve devant une demande légitime de personnes de confession musulmane souhaitant trouver un local consacré à la prière.

Il y a plus d'un an déjà, une association culturelle et culturelle s'est créée et est venue me rencontrer pour me faire part de ses besoins.

Je leur ai donné mon accord pour s'inscrire sur le calendrier d'utilisation d'une salle réservée aux associations, en général, pour des réunions. Cela ne leur convenait pas car ils souhaitaient une salle affectée exclusivement à leur usage. Je leur ai signifié que la commune et moi-même étions tenus au respect des règles de laïcité. Je leur ai donc conseillé de chercher une location, dans une zone d'activité par exemple, de façon à pouvoir bénéficier de places de stationnement, sachant que dans la zone Atlas certains bâtiments étaient disponibles.

Quelques mois plus tard, l'association s'est portée acquéreur d'un vieux hangar en bois recouvert de tôle qui servait précédemment de dépôt à un artisan-maçon. Les représentants de l'association sont venus me voir pour me demander mon avis. Je leur ai expliqué clairement que je ne pourrais probablement pas leur accorder de permis de construire pour faire ce qu'ils voulaient du bâtiment, et ce pour de multiples raisons réglementaires relatives au Plan Local d'Urbanisme (PLU) et aux règles de sécurité.

Une déclaration préalable de travaux a été faite, proposant une remise en état du bâtiment d'origine et je l'ai accepté. Les travaux entrepris n'ont tenu aucun compte de cette déclaration. La structure bois et les tôles ont disparu, remplacées par une structure en béton armé, recouverte de bardages. Une surface de plancher a été créée et des sanitaires installés.

La Ville, avec l'aide des services de l'État et de la Gendarmerie, a donc convoqué le pétitionnaire sur place et fait établir un procès-verbal constatant l'infraction. Il a été demandé au propriétaire d'interrompre les travaux et de déposer une demande de permis de construire déclarant les travaux réellement effectués et ceux restant à faire, ainsi que le changement d'affectation du bâtiment : un bâtiment de stockage de matériaux n'a en effet pas les mêmes obligations qu'un ERP (Établissement Recevant du Public).

Le permis déposé a dû, dans le cadre du respect du PLU d'Ezanville, être refusé. La commission de sécurité départementale a également donné un avis défavorable à cette construction.

En conséquence, il semble que le propriétaire des lieux veuille résilier le bail avec l'association et annuler sa demande de permis de construire. C'est un peu tard, malheureusement, quand on imagine la dépense inutile qu'a coûtée la rénovation de ce bâtiment. J'en suis d'autant plus désolé que j'avais clairement mis en garde les personnes intéressées et elles ne m'ont pas cru. Elles ont cru en revanche que je m'opposais à leur liberté de culte et s'en sont fait d'ailleurs largement l'écho. C'est une erreur.

Alain BOURGEOIS,  
Maire d'Ezanville

# Stop aux dépôts sauvages, cela doit cesser !



**Qu'ils soient ménagers ou industriels, inertes, banals ou encore toxiques ou dangereux, les déchets constituent un enjeu environnemental majeur. La gestion des déchets, qui permet d'encadrer la fin de vie des biens dont on souhaite se débarrasser, est un sujet sur lequel les Ezanvillois ont encore des efforts à faire.**

Il y a quelque temps, dans la revue du mois de novembre, le Maire dénonçait les dépôts sauvages dans la Ville. Or, vous avez sûrement pu remarqué que des vieux meubles, des matelas ou des pneus encore polluent nos trottoirs et dégradent notre paysage. Même les abords du cimetière ne sont pas épargnés.

Pourtant, quel que soit le déchet concerné, il existe des solutions pratiques pour se débarrasser de ses déchets tout en respectant l'environnement : collectes porte-à-porte de certains déchets, conteneurs à verre et à papier ou encore déchèterie (la CCOPF et les services Techniques de la Ville sont à votre disposition pour vous renseigner).

Le nettoyage des lieux souillés par des déchets mobilise des moyens conséquents qui pourraient être consacrés à d'autres actions plus porteuses pour les citoyens et la collectivité. De plus la pollution visuelle, engendrée par la présence de ces déchets, est irritante, nuit à l'image de notre commune, et au sentiment de bien-être de la population. Personne n'apprécie de trouver des déchets sauvages devant chez lui, dans sa haie ou son environnement immédiat. Par ailleurs, force est de constater que les déchets attirent les déchets. Un site avec des déchets sauvages et qui n'est pas régulièrement nettoyé finit par devenir un véritable dépotoir, susceptible d'avoir un impact négatif sur la vie socio-économique d'un quartier.

## Au Rû de Vaux, on prend les choses en main !

Habitants du quartier ou Ezanvillois amenés à traverser la rue Paul-Fort, vous avez sûrement pu noter une nette amélioration du paysage depuis 2008. Il y a tout d'abord eu la résidentialisation avec la pose de clôtures,

des parkings plus aérés, des plantations mais c'est surtout grâce à la mise en place d'un plan d'action pour sensibiliser les gens à préserver leur environnement.

À la tête de ce plan d'action, M. Debrose, chef de secteur du Groupe 3F, qui gère plus de 490 logements sociaux au Rû de Vaux : « Pour moi, bien vivre dans sa résidence, c'est l'affaire de tous. Il faut être fier d'où l'on vit et cela n'est pas possible lorsque des vieux WC, des planches de bois ou encore des sacs poubelle jonchent vos trottoirs. Il y a 3 ans, nous avons donc installé des locaux pour les encombrants, où chacun peut déposer ce dont il veut se débarrasser en attendant le passage des camions, ainsi que des locaux de tri avec différentes trappes pour chaque catégorie de déchets, en partenariat avec le SIGIDURS. Pour une bonne utilisation de ces outils, je fais régulièrement des affichages et j'envoie un courrier tous les 2 à 3 mois aux résidents. Je leur rappelle le jour d'enlèvement des encombrants ou encore les bons gestes à suivre comme par exemple bien fermer ses sacs poubelles, ne pas les laisser sur palier, bien trier ses déchets. Dans l'ensemble les résidents sont plutôt réceptifs, nous avons aussi l'aide de l'Amicale des locataires qui n'hésite pas à faire passer nos messages. Enfin, toute mon action n'aurait pas une telle influence et de tels résultats sans mon équipe composée de 4 gardiens très vigilants et d'un homme d'entretien qui veille à ce que le Rû de Vaux reste un lieu agréable à vivre. »



M. Debrose, chef de secteur des 3F à Ezanville, devant un des locaux tri installés en 2008

## À partir du mois de septembre 2011, les dépôts sauvages de déchets seront verbalisés

Les dépôts sauvages sont interdits depuis la loi du 15 juillet 1975. A partir du 1er septembre 2011, la municipalité va passer à la vitesse supérieure et faire payer aux contrevenants identifiés, le tarif d'enlèvement de leurs déchets lorsqu'ils sont sortis ou déposés de manière anarchique ou sauvage dans des lieux publics. Le montant de cet enlèvement sera évalué en fonction du coût réel des moyens humains et matériels mobilisés. Lorsque nous constaterons des manquements, nos policiers municipaux, assermentés, seront chargés des investigations pouvant aller par exemple jusqu'à la recherche de papiers personnels dans les déchets. Dans un premier temps, un avertissement sera donné, en cas de récidive, la Ville saisira le parquet pour qu'il y ait des poursuites ainsi qu'une amende qui pourra s'élever jusqu'à 1500 euros. Par exemple, au mois de janvier, un Ezanvillois a été remarqué par un témoin en train de déposer des gravats derrière le cimetière avec son véhicule personnel. Le numéro d'immatriculation ayant été relevé, celui-ci devra répondre très prochainement de cette infraction.

## Collecte des déchets : avez-vous la bonne poubelle pour y jeter le bon déchet ?

En 2010, de nouveaux conteneurs pour les ordures ménagères et pour le tri sélectif ont été distribués. Adaptés à la fréquence de passage et au nombre d'habitants par foyer, ils sont également équipés d'un identifiant RFID afin d'en faciliter la maintenance et le suivi de collecte.

A compter du 1er avril 2011, les anciennes poubelles ne pourront plus être vidées par le prestataire de collecte. Il en est de même pour les sacs d'ordures ménagères et les déchets en vrac présentés à terre. Les ripeurs doivent uniquement collecter les nouveaux bacs à ordures ménagères (cuve grise à couvercle gris) et d'emballages recyclables (cuve grise à couvercle jaune) marqués du logo SIGIDURS.

Si vous n'avez pas reçu vos nouveaux bacs, merci de contacter le service collecte du SIGIDURS au numéro vert du lundi au vendredi

de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h afin de planifier un rendez-vous de livraison.

Il est rappelé que les anciens bacs ne peuvent être utilisés que pour la collecte des déchets végétaux s'ils sont identifiés par un autocollant « Déchets Végétaux ». Celui-ci est disponible en mairie ou pourra vous être remis lors de la livraison des nouveaux bacs.

## Distribution de compost en déchèteries

Fort du succès rencontré lors des précédentes campagnes de distribution de compost sur ces trois déchèteries, le SIGIDURS a décidé d'organiser une nouvelle opération au printemps 2011.

L'objectif de cette action est de communiquer sur « le geste déchèterie » qui permet d'orienter le bon déchet vers la bonne filière, la valorisation des déchets apportés par les habitants, les efforts de tri effectués par les usagers.

Programmée sur 3 semaines, elle débutera sur la déchèterie de Bouquefil les 18 et 19 mars 2011, puis se poursuivra sur le site de Gonesse les 25 et 26 mars 2011, pour se terminer à la déchèterie de Sarcelles les 1er et 2 avril 2011, aux horaires habituels d'ouverture.

Le SIGIDURS offrira un à deux sacs de compost de 10 kg par foyer, lors d'un passage sur une déchèterie\*. Les usagers auront à présenter leur carte d'accès.

Dans le cas d'une première visite, ils devront se munir des justificatifs requis pour la création de cette carte d'accès (pièce d'identité, carte grise du véhicule, justificatif de domicile récent).

À cette occasion, ils pourront également obtenir des informations sur la valorisation des déchets déposés en déchèterie.

Pour toute information complémentaire, les habitants peuvent se rendre sur le site internet du SIGIDURS, [www.sigidurs.fr](http://www.sigidurs.fr), ou contacter le numéro vert au 0 800 735 736.

\*Offre réservée aux particuliers (hors services techniques, associations, administrations et dans la limite des stocks disponibles).



## LE COMPOSTAGE A LA MAISON PETITS GESTES, SUPERS EFFETS !

Et si vous vous lanciez dans le compostage à la maison! Faire du compost à domicile, c'est facile. En effet, les déchets fermentescibles de la cuisine et du jardin peuvent se transformer en compost, un fertilisant gratuit et naturel pour le jardin et une bonne façon de réduire la quantité de déchets de nos poubelles.

Dans le cadre du Programme Local de Prévention des déchets mis en place pour réduire la quantité et la nocivité des déchets produits sur son territoire, le SIGIDURS souhaite développer cette pratique. L'enjeu est important car le compostage permet, en effet, de diminuer fortement les tonnages de déchets à collecter et de limiter les coûts liés à leur traitement.

Pour vous aider à démarrer le compostage, le SIGIDURS vous propose :

-Des éco-composteurs en bois ou en plastique. Le SIGIDURS prend en charge une partie du coût du premier éco-composteur. Le bon de commande, publié ci-contre, est à renvoyer avant le 6 mai 2011. Vous pouvez aussi vous le procurer sur le site [www.sigidurs.fr](http://www.sigidurs.fr) et à l'accueil de votre mairie.

-Un "Guide pratique du compostage à la maison" que vous pouvez vous procurer sur simple demande au SIGIDURS et dans votre mairie.

-Un service de conseil et de suivi pour vous accompagner dans votre pratique du compostage.

Pour toute demande, les ambassadeurs du tri du SIGIDURS sont à votre disposition au numéro vert **0 800 735 736** du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h.

## BON DE COMMANDE OPERATION « COMPOST A LA MAISON »

Veillez nous retourner le bon de commande ci-dessous avant le 6 mai 2011 en précisant votre choix (bois ou plastique) ainsi qu'un chèque à l'ordre du Trésor Public à l'adresse suivante : SIGIDURS - 1, rue des Tissonvilliers - 95200 Sarcelles.

Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Commune : .....  
Téléphone : ..... E-mail : .....

Je certifie avoir lu la charte d'utilisation de l'éco-composteur et en accepte les conditions (consultable sur le site [www.sigidurs.fr](http://www.sigidurs.fr))

Attention : tout bon de commande incomplet ne sera pas pris en compte

	Type (Bois ou Plastique)	Quantité	Prix
1 <sup>er</sup> éco-composteur avec contribution		1	
Bois (300 L) : 15€			
ou Plastique (400 L) : 10€			
Eco-composteurs supplémentaires à prix coûtant			
Bois (300 L) : 54.79€			
ou Plastique (400 L) : 42.65€			
<b>MONTANT TOTAL à régler</b>			

Fait à ..... le .....  
Signature

Vous recevrez une quittance après le 6 mai 2011 qui vous indiquera le lieu et les modalités de retrait de votre éco-composteur. La distribution est prévue à la fin du mois de mai.